



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. DÉSIGNATION ET PRESENTATION

DEBELEC Formation désigne un organisme de formation professionnelle déclaré auprès de la DREETS (NDA : 76110195711)

DEBELEC met en place et dispense des formations de type : Action de formation

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'organisme **DEBELEC**

Stagiaire ou bénéficiaire : la personne physique qui participe à une formation

2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société **DEBELEC** pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tous autres documents du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

3. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

3.1. Les prix

Les prix des formations sont mentionnés sur le support de communication.

3.2. Le paiement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par **DEBELEC**.

4. PRISE EN CHARGE

Si un bénéficiaire dispose d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation.



En cas de subrogation, le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société **DEBELEC** ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au premier jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

5. ATTESTATION

En fin de formation, une attestation individuelle de formation est fournie aux stagiaires.

6. CONDITIONS DE REPORT ET D'ANNULATION D'UNE SEANCE DE FORMATION

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus.

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 10% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société **DEBELEC** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

7. PROGRAMME DES FORMATIONS

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

8. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès des formateurs. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.



**CENTRE DE FORMATION
DEBELEC**

9. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société **DEBELEC** sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

10. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société **DEBELEC** et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux d'instance.